

« Les bases d'une école qui inspire confiance »

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, défend son projet de loi, dont l'examen débute lundi à l'Assemblée

A lors que commence lundi 11 février à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi « pour une école de la confiance », le ministre de l'éducation décrypte pour *Le Monde* les principaux enjeux de ce texte.

Le projet de loi balaie un spectre très large de thématiques. Quel est son fil rouge ?

Le fil rouge réside dans son titre : [une loi pour] l'école de la confiance. Nous voulons contribuer par la loi à poser les bases d'une école qui inspire confiance – par la formation, l'évaluation repensées – et qui crée de la confiance en permettant la réussite et l'épanouissement de l'élève dès le début de sa vie, à 3 ans.

Il y a eu une loi Jospin, une loi Fillon, une loi Peillon... Refusez-vous encore d'évoquer une loi Blanquer ?

Je ne vois pas d'intérêt à personnaliser les choses de cette façon. Cette loi n'a jamais prétendu résoudre tous les maux de l'école : elle est un levier, une étape dans la série de réformes nécessaires pour faire évoluer notre système éducatif.

Une première étape s'est jouée ces dix-huit derniers mois, avec le lancement de réformes essentielles mais ne nécessitant pas d'en passer par la loi – les savoirs fondamentaux à l'école, les dédoublements de classes, le nouveau lycée, le nouveau baccalauréat, la nouvelle voie professionnelle... La deuxième étape nécessite un changement d'échelle.

L'évaluation est au cœur des préoccupations des enseignants. Qu'est-ce qu'un « conseil de l'évaluation » peut concrètement changer ?

Il va garantir une évaluation techniquement indiscutable du système scolaire. Le président de la République s'est engagé à instaurer une évaluation systématique de chaque établissement. Elle sera portée par des experts, mais comportera aussi une part d'autoévaluation permettant à chaque membre de la communauté éducative de participer au diagnostic. Les résultats prendront en compte la réussite pédagogique mais aussi les questions de climat scolaire.

Sans que cela ait des conséquences négatives pour les établissements mal notés ?

Cela doit au contraire déclencher le soutien de l'institution. Quand vous allez mal, vous êtes

content qu'un médecin pose un diagnostic pour ensuite bien vous aider. Pourquoi en serait-il autrement dans le domaine de l'éducation ?

« Le président de la République s'est engagé à instaurer une évaluation systématique de chaque établissement »

L'un des 600 amendements apportés au projet de loi permet la création d'« établissements publics des savoirs fondamentaux » susceptibles d'accueillir des enfants de 3 à 16 ans. Le soutenez-vous ?

Le projet de loi n'arrive pas tout fait à l'Assemblée. Je suis dans un état d'esprit d'ouverture à l'égard des amendements déposés par la majorité et par l'opposition. Un établissement des savoirs fondamentaux peut être un outil pertinent pour rapprocher école et collège, éviter les effets de césure côté élèves, motiver les acteurs à travailler ensemble... Mais ce n'est qu'un élément d'une boîte à outils plus large.

Le projet de loi permet d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Le Comité national d'action laïque a évalué à 150 millions d'euros le « chèque » fait à l'école privée par le biais des subventions des collectivités. Le contestez-vous ?

Nous compenserons le surcoût pour les communes, que nous évaluons plutôt à 100 millions d'euros. Mais il serait aberrant de perdre de vue les dimensions historique et sociale de l'instruction obligatoire à 3 ans pour se concentrer sur une évolution budgétaire qui devrait être neutre pour les communes.

Le texte institue des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), en lieu et place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Pourquoi reprendre en main la formation des enseignants ?

Le système actuel ne nous satisfait pas, notamment parce qu'il ne garantit pas une homogénéité des enseignements d'une école du professorat à une autre.

Un exemple : il faudrait consacrer

cent heures à la formation de chaque futur professeur sur l'enseignement de la lecture. Or, aujourd'hui, tout cela est laissé au choix de chaque ESPE. Que l'éducation nationale ait son mot à dire sur la gouvernance me semble normal. Personne ne mettrait en cause le droit de regard du ministère de la justice

sur l'École nationale de la magistrature. J'assume que ces Inspé soient considérés comme des écoles professionnelles au sein de l'université.

Certains assistants d'éducation (AED) pourraient se voir confier des tâches d'enseignement. Ne risque-t-on pas d'avoir des enseignants de « seconde zone » ?

Cette mesure de prérecrutement est avant tout une magnifique mesure sociale, qui nous permettra d'accompagner financièrement de futurs professeurs. Nous comptons offrir chaque année à 3 000 étudiants en deuxième année de licence 693 euros par mois, cumulables avec une bourse, en échange de

huit heures de présence dans un établissement. On passera à 973 euros en troisième année et à 981 euros en master 1. Ces jeunes prendront des responsabilités en classe de manière progressive en fonction de leur niveau d'étude.

Si l'on quitte un peu le champ de la loi, l'école a-t-elle un rôle à jouer à l'heure de la crise des « gilets jaunes » ?

L'école est toujours la première réponse aux questions que se pose une société sur son avenir. Si l'éducation n'est pas un axe en soi du grand débat lancé par le président de la République, elle est présente, de manière transversale, lors de toutes les rencontres. Nous avons besoin d'être davantage une société de la confiance, et l'école doit en être la matrice fondamentale.

Mais n'a-t-elle pas failli, à entendre le sentiment de relégation de certains territoires ?

Il ne faut pas oublier ce qui va bien : l'école permet encore l'ascension sociale, et notre société perçoit les éléments de rebond qu'elle peut garantir. Il y a des failles, des angles morts : la « France périphérique », celle des territoires ruraux, des petites villes et des banlieues, souffre du manque de mobilité sociale. Nous apportons des réponses structurelles en donnant la priorité à l'école primaire, en dédoublant des classes de CP et de CE1, ou en

core en soutenant l'implantation d'enseignements de spécialité attractifs dans les lycées les moins favorisés. Nous allons aussi redéfinir la logique de l'éducation prioritaire pour plus d'efficacité et de justice territoriale.

Comprenez-vous l'inquiétude qui s'exprime pourtant dans les écoles rurales ? Une école qui ferme, selon les élus, c'est souvent un village qui meurt...

Je comprends cette inquiétude, et je suis du côté des maires ruraux. La démographie continue de chuter, là est le véritable problème. Nous devons mener des politiques de renaissance de la ruralité. Être à l'offensive pour définir des stratégies scolaires visant à réattirer les familles vers les zones désertées.

Nos campus professionnels, les internats que nous redynamisons sont des leviers. Les « établissements publics des savoirs fondamentaux » peuvent l'être également. Il faut surtout continuer à être bienveillant pour l'école rurale. Nous n'avons jamais si peu fermé de classes que depuis les deux dernières rentrées. L'école rurale fait mieux réussir, en moyenne, ses élèves. Le dire, le répéter, en faire la publicité, compte. Ne laissons pas s'insinuer l'idée que nous l'abandonnons, et n'alimentons pas le cercle vicieux de la discorde.

La réforme du lycée fait l'actualité. Comprenez-vous les craintes qu'elle peut susciter ?

Comme pour tout changement, il est tout à fait normal que des questions émergent. Mais cette réforme est un énorme progrès pour les lycéens qui, aujourd'hui, sont obligés de faire des choix assez irréversibles à l'issue de la 2^{de}. Cette réforme aboutit à ne fermer aucune porte : c'est le fonctionnement actuel de la voie générale, avec ses trois filières (S, ES, et L), qui le faisait. Si vous ne choisissiez pas S, vous vous fermiez de manière quasi certaine les portes de toutes études scientifiques.

Les choix, demain, seront réversibles mais aussi plus variés et moins stéréotypés. On ne veut plus avoir de jeune optant pour la filière S juste parce que celle-ci est plus prestigieuse alors même qu'il n'a aucune envie d'emprunter une carrière scientifique. Ni de parcours standardisé pour ces jeunes qui veulent rejoindre des carrières scientifiques : de futurs étudiants en médecine ou de futurs ingénieurs pourront avoir teinté leurs années de lycée avec des sciences humaines, par exemple.

Un lycéen pourra-t-il construire son parcours sans la spécialité mathématiques, sans pour autant prendre le risque de perdre ses chances pour de nombreuses filières d'études ?

Prétendre que vous pouvez vous retrouver sans mathématiques au lycée est faux. Les mathématiques ne sont pas édulcorées, elles sont à l'inverse renforcées : c'est la seule discipline que l'on retrouve à tous les étages quand, dans le système actuel, vous pouvez vous retrouver, dès la 1^{re}, sans mathématiques en L.

Vous la trouvez dans le bloc

commun avec les enseignements scientifiques en tant qu'enseignement de spécialité, et deux options « maths expertes » et « maths complémentaires ». L'élève qui adore la discipline pourra en faire jusqu'à neuf heures par semaine – contre huit heures actuellement en S. On est au cœur de la logique de la réforme : le lycéen sera bien plus en situation de choisir ce qu'il aime et pourra davantage l'approfondir.

Le collectif des « stylos rouges » fait entendre ses revendications, des Nuits des lycées

commencent à s'organiser... Avez-vous la communauté enseignante à vos côtés ?

Oui, la majorité comprend bien l'esprit et la logique de ce que nous faisons. Je vais à la rencontre des professeurs, je les écoute. Les réformes sont faites en concertation avec eux. A force de se focaliser sur les enjeux organisationnels du lycée, on a fini par perdre de vue les contenus que nous avons valorisés. Ce renouvellement disciplinaire est aussi au cœur de la réforme, et les enseignants en sont conscients.

Ferez-vous la rentrée 2019 ?

Je suis très heureux au ministère de l'éducation. Des politiques de long terme doivent y être menées pour créer du consensus autour de l'école ; j'ai le sentiment qu'en dépit des obstacles nous avons aujourd'hui la possibilité de le faire. Ma place ne dépend pas que de moi, mais je suis déterminé à ce que ce soit un sillon long qui soit tracé au service de notre pays. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MATTEA BATTAGLIA,
VIOLAINE MORIN
ET CAMILLE STROMBONI

La porte ouverte à des regroupements d'écoles et de collèges

ILS NE DÉFENDENT PAS LE STATU QUO.

Mais ils ne souhaitent pas que la fonction de directeur d'école évolue comme ça. « *Pas en catimini* », souffle Delphine (les enseignants contactés ont requis l'anonymat), qui assume la fonction dans une école de deux classes dans le Loir-et-Cher. « *Pas sans concertation* », souligne Sébastien, qui exerce le métier à Béziers (Hérault) dans une école de douze classes relevant de l'éducation prioritaire renforcée.

Alors que le statut des directeurs est inscrit à l'agenda social en 2019, les personnels concernés ont vu poindre, avec le projet de loi Blanquer, une évolution potentielle qui les a pris de court : un amendement adopté en commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le 30 janvier, pourrait permettre la création d'« établissements publics des savoirs fondamentaux », « là où les communautés éducatives l'estiment utile », regroupant les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie. Un établissement pour les élèves de 3 à 16 ans comme cela existe en Allemagne ou en Finlande.

L'exposé de l'amendement, porté par des députés de la majorité, évoque, entre autres situations, celle des petites écoles (la moitié des 45 000 écoles de France comptent moins de quatre classes) à qui ce type de regroupement permettrait d'atteindre une « *taille critique* ». « *Les tâches qui incombent aux directeurs d'école (...) pourraient être réparties entre le directeur adjoint et l'équipe administrative du collège* », explique le texte. La direction serait assumée par le principal de collège, son adjoint exerçant, sous son autorité, les compétences jusqu'à présent dévolues au directeur d'école.

« Pilotage vertical et hiérarchie »

Jean-Michel Blanquer soutient cet amendement. Il ne part pas de rien : sous la gauche, ce qu'on appelle l'« école du socle » a connu des avancées, notamment la création de conseils écoles-collèges. Des expérimentations de regroupements ont été faites en Haute-Saône, dans les Hautes-Alpes, en Martinique... Il n'empêche : cet amendement a été vertement accueilli par les syndicats d'enseignants. C'est un « *pilotage verti-*

cal et hiérarchique des écoles par le collège » que dénonce le SGEN-CFDT. Le SNUipp-FSU regrette l'absence de « *réflexion pédagogique* », quand le SNES-FSU s'émeut d'une mesure d'économies.

« *J'y vois une vision idéologique très marquée des différents échelons de l'éducation nationale*, reprend Sébastien. *Si je comprends bien, le directeur d'école serait, demain, subordonné au principal. Mais qu'en est-il des autres enseignants de l'école ?* » Contrairement à un principal, un directeur d'école n'a pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants. Cet amendement néglige, selon Delphine, une « *dimension symbolique fondamentale* » du métier : l'autorité qu'incarnent les directeurs auprès des élèves et des parents. « *Gérer un enfant perturbateur, recevoir la famille pour expliquer, apaiser, c'est notre tâche première. Cette fonction-là, nos énarques ont l'air de l'ignorer mais elle ne se déplace pas !* » Pour cette directrice, le texte peut en revanche permettre des aménagements pour améliorer « *un quotidien devenu épuisant* ». ■

M. BA.